



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Pourquoi ?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Évaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie. Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

*Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.*

Pour qui ?

*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Définition :

*L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.*

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : Métropole Nice Côte d'Azur représentée par [DUMASDELAGE Rémi](#)

Commune et département : [Saint-Jean-Cap-Ferrat / Alpes Maritimes](#)

Adresse : [Port de Saint-Jean-Cap-Ferrat](#)

[...06230 Saint-Jean-Cap-Ferrat](#)

Téléphone : [04 93 76 45 45](#) Fax:

Email : contact.portcapferrat@nicedazur.org

Nom du projet : [Sécurisation de l'Avant-Port de Saint-Jean-Cap-Ferrat](#)

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences (ex : dossier soumis à notice d'impact, où : dossier soumis à autorisation d'occupation temporaire du domaine public) ?.

[Demande d'examen au cas par cas au titre de l'article R122-2 du code de l'environnement.](#)

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

[Voir annexe 5 du dossier cas par cas pour la description détaillée du projet.](#)

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

[Dans le cadre de la sécurisation de l'avant-port de Saint-Jean-Cap-Ferrat, il est prévu d'élargir le quai d'accueil, de créer un nouveau quai d'avitaillement et un nouveau quai amortisseur pour un ou plusieurs bateaux et sécuriser l'ensemble du port.](#)

b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

*Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).*

Le projet est situé :

Nom de la commune : [Saint-Jean-Cap-Ferrat](#)

N° Département : [06](#)

Lieu-dit : [Port de plaisance](#)

En site(s) Natura 2000

n° de site(s) : FR9301996 (FR93-----)

n° de site(s) : (FR93-----)

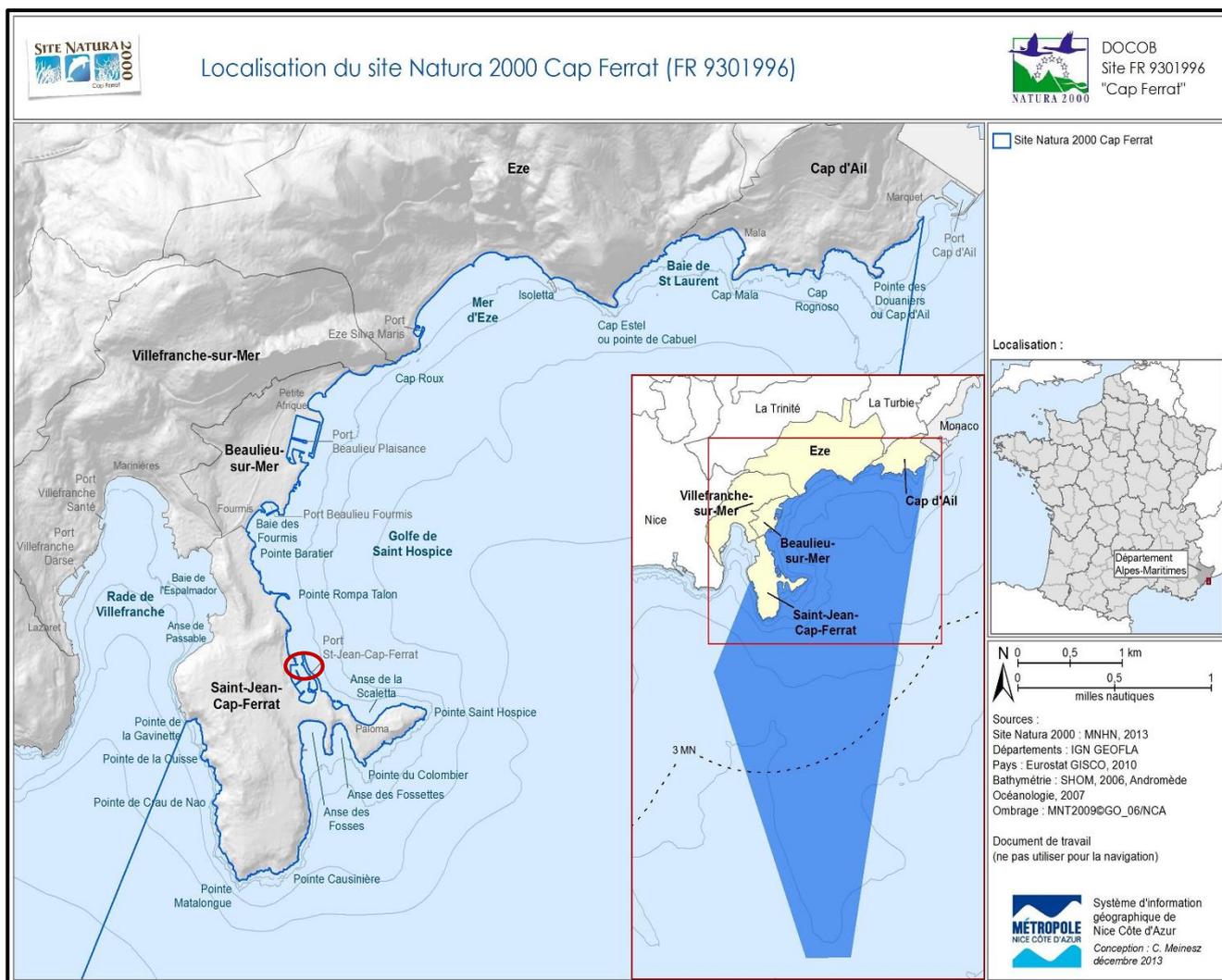


Figure 1: Localisation du site Natura 2000 Cap Ferrat et zone des travaux

Le site Natura 2000 «Cap Ferrat » se situe en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le département des Alpes-Maritimes (06). Site 100% marin, il s'étend du Cap Ferrat au Cap d'Ail entre 100 et 1000 mètres de profondeur, sur une superficie de près de 9000 hectares. Le port de St-Jean-Cap-Ferrat fait partie du site Natura 2000 : zone marine FR9301996 (code DH MED 20) également site proposé comme étant d'importance communautaire.

Hors site(s) Natura 2000 A quelle distance ?

A (m ou km) du site n° de site(s) : (FR93-----)

A (m ou km) du site n° de site(s) : (FR93-----)

c. Étendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

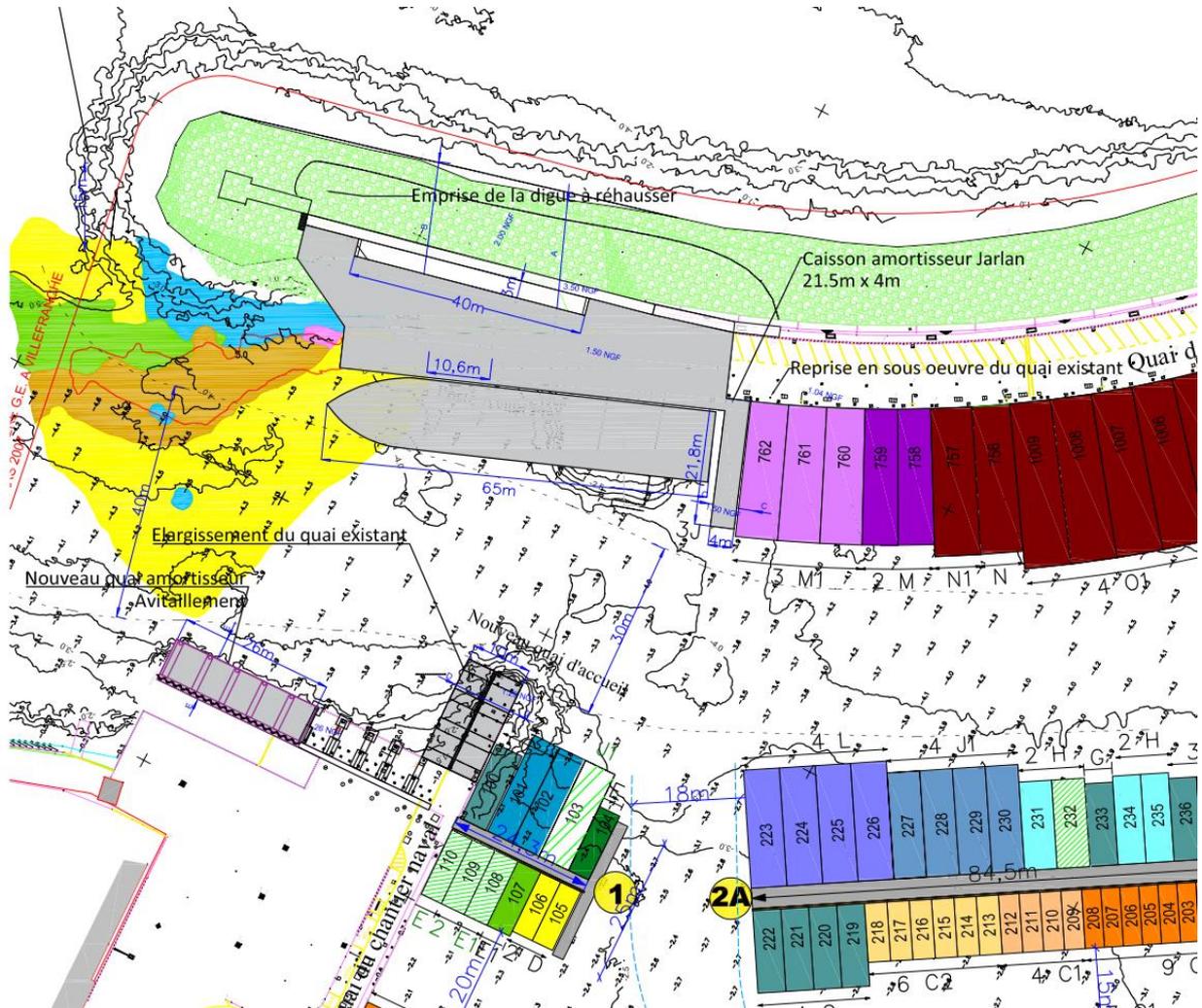
Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : 2970 m² + 600 m² côté quai avitaillement et accueil = 3570 m² ou de surface approximative (cocher la case correspondante) :

< 100 m² 1 000 à 10 000 m² (1 ha) 100 à 1 000

m² > 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) : (m.)

- Emprises en phase chantier : (m.)



- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

En phase travaux, une zone de stockage temporaire sera installée.

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

diurne

nocturne

- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits
- Autres incidences

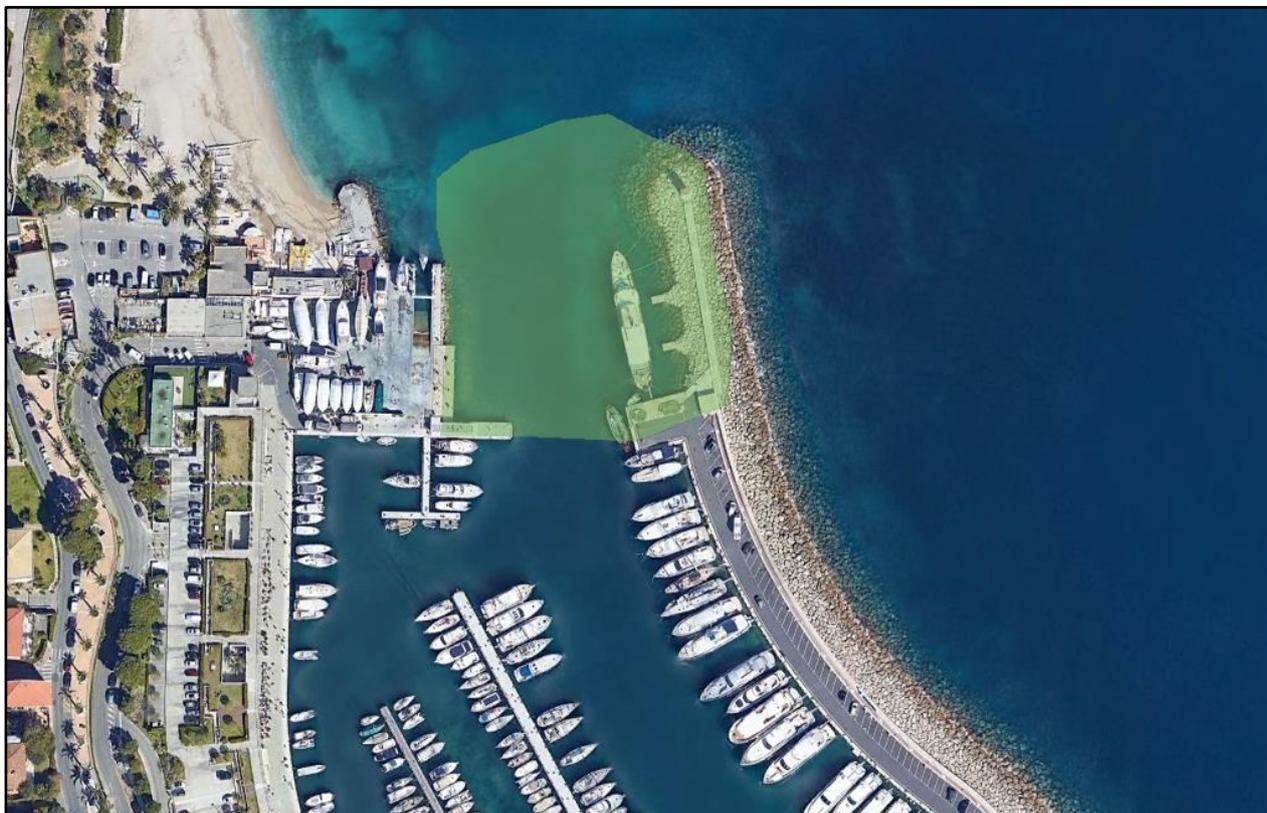


Figure 2: Zone d'Influence

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional

- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

Le port de Saint-Jean-Cap-Ferrat fait partie de l'inventaire des sites classés et inscrits dans les Alpes-Maritimes.

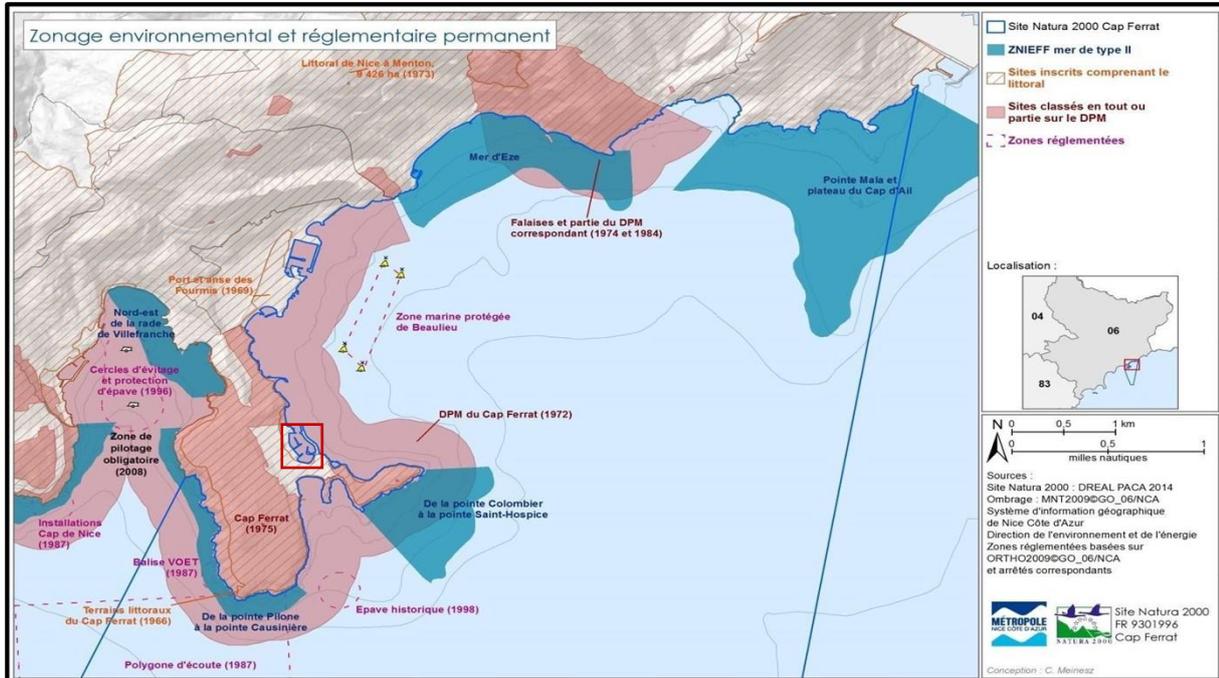


Figure 3: Zonage environnemental et réglementaire du site Natura 2000 Cap Ferrat (4 ZNIEFF marines de types II, 2 sites classés et 3 sites inscrits comprenant le DPM et/ou la bande littorale).



Figure 4: ZNIEFF mer de type II situé à 800m

Saint-Jean-Cap-Ferrat est une commune littorale disposant d'un réservoir de biodiversité (SRCE FR93SRCE2014 , à préserver et à remettre en bon état)



Figure 5: Réservoir de biodiversité (SRCE FR93SRCE2014)

Le port de Saint Jean Cap Ferrat est situé sur le Domaine Public Maritime du Cap Ferrat (93C06038) et à moins de 150 m du Cap Ferrat (93C06042) qui sont des sites classés.



Figure 6: Sites classés

Le port de Saint-Jean-Cap-Ferrat fait l'objet de deux sites inscrits:

- le littoral de Nice à Menton n°93I06049
- les terrains littoraux du Cap Ferrat n°93I06036

Le quai musoir est inclus dans ces deux sites.



Figure 7: Sites inscrits à côté du port

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle : ...port.....
- Autre (préciser l'usage) : mouillage, baignade, sports nautiques

Commentaires
.....
.....
.....
.....

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

La cartographie des biocénoses marines dans l'avant-port de Saint-Jean-Cap-Ferrat a été réalisé par le bureau d'études Galatea en Novembre 2022 et complété par Pierre REBOUILLON en Mars 2023 (rapports en annexe 8).



Figure 8: Localisation de l'emprise de la cartographie des biocénoses marines dans l'avant-port de Saint-Jean-Cap-Ferrat



Figure 9: Cartographie des biocénoses marines de la passe d'entrée du port St-Jean-Cap-Ferrat

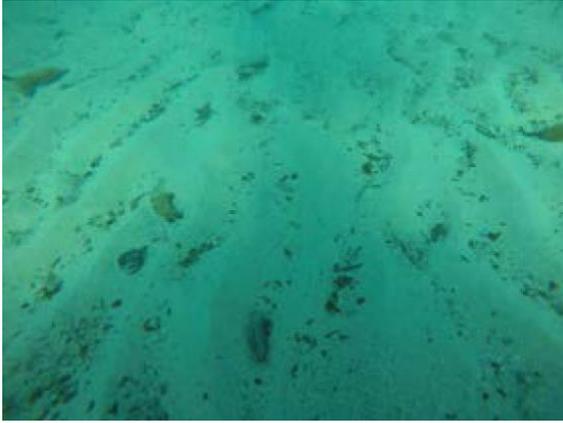


Figure 14: Sable avec un léger dépôt vaseux



Figure 13: Matte morte avec un dépôt de sable



*Figure 12: Herbier de *Posidonia oceanica* sur matte morte et sable*



Figure 11: Roche avec sables



Figure 10: Turf sur sable

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :		
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :		
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :		
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre : roche et algues.....		Herbier de Posidonies - Mattes mortes Cystoseires et corallines sur le côté extérieur de la digue du large
Autre type de milieu		

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Sur la zone d'influence du projet, les espèces contactées sont les suivantes :

Groupes d'espèces	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (Statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce ...)
Amphibiens, reptiles			
Crustacés			
Insectes			
Mammifères marins			
Oiseaux	-		
Plantes	1120 - Herbiers de posidonies (Posidonia oceanica)	X	Patch d'herbier et matte morte
Poissons			

Photographie des espèces rencontrées sur site



Figure 15: Mattes mortes



Figure 16: Patch de posidonies



Figure 17: Herbiers en direction du Nord de l'entrée du port



Figure 18: Coralline observée sur la digue extérieure

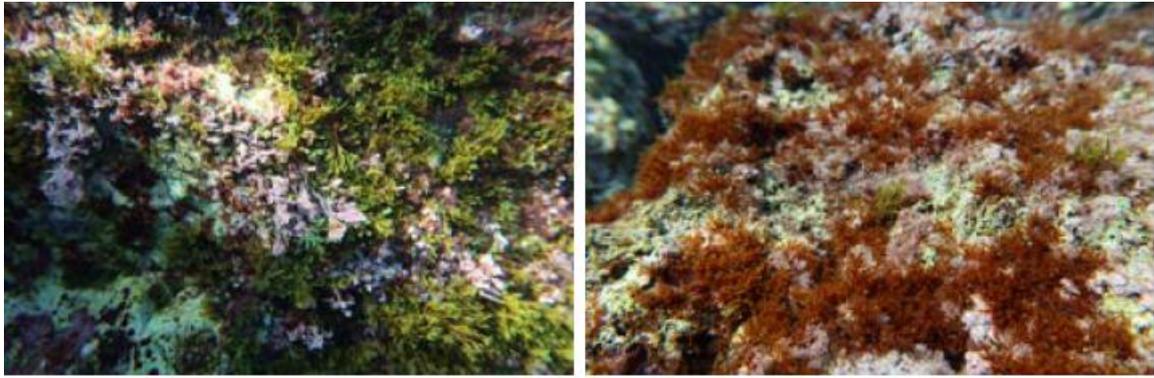


Figure 19: Cystoseire



Figure 20: Cartographie des biocénoses et espèces – Mars 2023

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Le projet a été conçu spécifiquement pour n'entraîner aucune destruction ou détérioration d'habitat. L'herbier de posidonie situé dans la zone d'influence du projet a été pris en compte pour la conception et l'implantation des ouvrages.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Les espèces protégées présentes sur le site ont été localisées et le projet a été conçu de façon à ne pas impacter ces espèces observées. Des perturbations temporaires seront générées durant les travaux (bruits, présence d'engins) mais elles seront contrôlées, limitées et leur incidence résiduelle sur les espèces présentes ou potentielles (les poissons, les mammifères marins potentiels) est considérée comme négligeable.

Perturbations possibles des espèces dans leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) :

La réalisation des travaux s'effectuera préférentiellement en dehors des périodes sensibles pour les espèces présentes ou potentielles sur site.

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- *Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000*
- *Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital*

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Les travaux de réaménagement de l'avant-port de Saint-Jean-Cap-Ferrat ont été conçus en prenant spécifiquement en compte la présence d'espèces protégées à proximité afin de ne générer aucun impact notable sur ces espèces.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : NICE

Signature :

Le (date) : 14/06/2023

METROPOLE NICE COTE D'AZUR
Le Chef de Service
Etudes et Travaux Littoral

Rémi DUMASDELAGE